



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France
Tél. 03 83 23 68 68

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

E1000-102	HOUSSE de Casque + VISIERE aluminisée DORE + casque fibre+arceau
E1000-402	HOUSSE de Casque + VISIERE aluminisée INCOLORE + casque fibre+arceau
E1000-702	HOUSSE de Casque + VISIERE aluminisée TEINTE N°5 + casque fibre+arceau
E1000-722	HOUSSE de Casque + VISIERE aluminisée TEINTE N°5 + DORE + casque fibre+arceau



Taille unique

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2017/0375 (Housse E5600)valable jusqu'au 30 mars 2022.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :



A₁ B₁C₃D₃E₃F₀
EN ISO 11612 (2015)

Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général



ZA de l'Orme - 54385 Noviant-AUX-Près
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11